

- Demande de location du comptoir « kleen Moartplaz »
- Demande de location de la remorque « Spéilweenchen »

Le présent formulaire dûment rempli est à introduire à l'Administration Communale de la Ville de Grevenmacher au moins 1 mois avant la manifestation. Toute demande incomplète ne sera être prise en considération et sera retournée au demandeur.

L'association

Dénomination : _____

Nom du responsable : _____

Adresse : _____

N° Téléphone : _____ Adresse Email : _____

demande l'autorisation communale d'organiser la manifestation

Dénomination : _____

Date(s) de la fête : _____

Début de montage : _____ Début manifestation : _____

Fin manifestation : _____ Fin démontage : _____

du _____ au _____ Heure de _____ à _____

Compte bancaire / remboursement caution (IBAN) _____

demande l'autorisation communale de pouvoir ériger un stand de vente

Lieu exact de l'emplacement : _____

Nombre de stands : _____

Dimensions extérieures sur sol : (largeur x longueur, p.ex. 3x5m)

Stand 1 : _____ x _____ m Stand 2 : _____ x _____ m Stand 3 : _____ x _____ m

Dimensions extérieures avec toit : (largeur x longueur, p.ex. 3x5m)

Stand 1 : _____ x _____ m Stand 2 : _____ x _____ m Stand 3 : _____ x _____ m

Emplacement supplémentaires pour bancs, tables, etc : (largeur x longueur, p.ex. 3x5m) _____ x _____ m

Date de montage : _____ Date de démontage : _____

Précautions à prendre

Précautions à prendre Les stands sont à installer de façon à ce que la sécurité des clients et passants, ainsi que le passage pour les véhicules de secours restent garantis. L'administration communale décline toute responsabilité. Lors du montage des stands les instructions de la Police Grand-Ducale, du Service d'Incendie et de Secours et de l'administration communale sont à respecter. L'organisateur veillera à ce qu'aucun dommage ne soit causé au revêtement du sol et au matériel mis à disposition. Tous frais de réparations des dégâts éventuels seront à charge de l'organisateur. Lors de

l'utilisation de bouteilles à gaz, il est interdit de stocker plus de 2 bouteilles à gaz à 14 kg sur le stand. Le tuyau souple de raccordement ne peut présenter des fissures et sa longueur ne peut dépasser 1,50 mètres. Le stockage de bouteilles de réserve à gaz dans le stand ou aux alentours du stand de vente est strictement interdit. Les raccords et le réducteur de pression doivent être branchés et fonctionner correctement. Tout dommage au revêtement du sol par écoulement de graisse ou autre, provenant des appareils utilisée pour la cuisson d'aliments est interdit.

demande de disposer de la concession de débit de boissons alcooliques de la Ville de Grevenmacher

Entre ____ h ____ et ____ h ____, mise à disposition par _____

Personne(s) responsable(s) au stand(s) de boissons

Nom, Prénom : _____ Matricule : _____

Nom, Prénom : _____ Matricule : _____

demande l'allocation d'une nuit blanche

demande la mise à disposition du matériel communal suivant

_____ x Poubelle 240 l. noire (*ordures ménagères*)

_____ x Barrières de sécurité 2,50 x 1,00m

_____ x Poubelle 240 l. verte (*verre*)

_____ x Podiums à l'intérieur 2,00 x 1,00m

_____ x Poubelle 240 l. bleue (*papier*)

_____ x Panneaux d'exposition 1,30 x 1,30m

_____ x Récipient pour graisses et huiles usées

Autres :

_____ x _____

_____ x _____

_____ x _____

Détails des produits à vendre

Boissons : _____

Mets : _____

Le signataire s'engage à respecter et à appliquer les exigences réglementaires pour les non-professionnels offrant des denrées alimentaires lors des manifestations locales.

La personne responsable nommée ci-dessus est également responsable pour la bonne gestion des déchets lors de la manifestation.

Le matériel demandé sera fourni et enlevé par l'administration communale au lieu de la manifestation. Le montage et le démontage se feront par l'association demanderesse. L'administration communale se réserve tous droits en cas de dégradation du matériel lors de la manifestation, du montage et/ou du démontage.

demande un raccordement à la conduite d'eau

Le raccordement à la conduite d'eau mis à la disposition de l'association demanderesse se limite à l'installation de robinets sur une bouche d'eau ou sur un autre point d'alimentation disponible dans les alentours. Les tuyaux d'eau et les pièces de raccords sont à fournir et à installer par le demandeur. En cas de mauvais temps (gèle, températures instables) un raccordement à la conduite d'eau ne peut pas être garanti.

demande un raccordement électrique

tension 220 V / 16 A

tension 380 V / 32 A

Le raccordement électrique mis à disposition de l'association demanderesse se limite à la mise à disposition d'un coffret de distribution. Les rallonges électriques et les prises, conformes aux normes prescrites en vigueur, sont à fournir par le demandeur.

Détails des appareils électriques à raccorder lors de la manifestation:	Nombre	KW/h
Spéilweenchen		
remorque frigorifique équipée (Vinsmoselle, B-Massard, Ruppert, autres)		
réfrigérateur mobile		
fritteuse		
réchauffe-eau		
fer à gaufres		
machine à café		
plaque chauffante		
pot à vin chaud		
chauffage électrique		
éclairage supplémentaire (girlandes, spots, tubes, etc.)		
Autres		

Le service électrique de la Ville de Grevenmacher fixe un rendez-vous avec le responsable de l'association organisatrice, afin d'inspecter et de contrôler sur place les appareils électriques à raccorder.

Personne responsable pendant la manifestation et à contacter pour l'inspection et le contrôle :

Nom(s) et prénom(s) : _____

N° GSM : _____

L'administration communale décline toute responsabilité quant aux modifications du raccordement électrique sollicité (nombre d'appareils raccordés, etc.) provoquant des courts circuits et/ou des surcharges à l'installation.

Grevenmacher, le _____

Signature du responsable

Ville de Grevenmacher

Vu pour accord, sous réserve des observations ci-après.

Grevenmacher, le _____

Pour le collège échevinal

La secrétaire communale,

Le Bourgmestre,

Carine MAJERUS

Léon GLODEN

Observations:

Tout matériel non retourné ou retourné en mauvais état sera remplacé aux frais de l'organisateur. Avant la manifestation la remise des clefs se fera lors d'un rendez-vous pris avec un Délégué désigné par le collège des bourgmestre et échevins.

Un état des lieux d'entrée et de sortie en présence de l'organisateur sera effectué par le Délégué de la commune.

En remplissant le présent formulaire, vous êtes d'accord que vos données personnelles indiquées ci-dessus soient enregistrées et traitées conformément au règlement UE 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.